

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que les règlements **RCA08-08-0001-131** et **RCA08-08-0001-132** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 2 mars 2021, sont en vigueur depuis le 26 mars 2021, date de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 7 avril 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement